



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'ENVIRONNEMENT DANS L'ACTION DE HUMUNDI

Table des matières

1.	Genèse de la politique environnementale.....	1
2.	Nos valeurs et nos engagements.....	1
3.	Notre approche.....	1
3.1	Pratiques de bonne éco-gestion.....	2
3.2	Domaines environnementaux.....	2
3.3	Bureaux Pays.....	3
3.4	Partenaires en Afrique et Amérique latine.....	3
3.5	Activités en Belgique.....	4
4.	Dispositif d'accompagnement, de mise en œuvre et de suivi.....	4

Décembre 2024

1. GENÈSE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La genèse de la politique environnementale est le fruit du travail mené depuis plusieurs années, notamment suite au processus « EFQM » (2011). En effet, alors que les piliers « économique » et « social » du développement durable tel que défini à la première conférence de Rio sont traités de manière explicite à travers l'objet social de Humundi, le pilier « environnement » a longtemps été au second plan.

Initialement, la politique environnementale de Humundi est née des demandes de prise en compte de cette dimension par diverses parties prenantes externes et internes, notamment, de partenaires, des financeurs publics (DGD), de certains membres du personnel, des bénévoles, etc.

Dans la foulée, l'orientation stratégique de Humundi a confirmé la prise en compte grandissante puis centrale, sur un pied d'égalité avec les dimensions économiques et sociales de notre mission, des enjeux environnementaux.

Diverses mesures ont dès lors été mises en œuvre et actualisées depuis afin qu'Humundi s'engage à promouvoir dans son action interne et dans ses relations avec ses partenaires une approche « environnementale ».

2. NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

L'environnement est maintenant au cœur du fonctionnement de Humundi et de son engagement, ce qui se reflète dans l'ensemble de sa stratégie, de la vision aux différents types d'activités.

Le choix de travailler pour des systèmes alimentaires durables via l'agroécologie souligne la dimension transversale des enjeux environnementaux et leur acception large (climat, biodiversité, ressources naturelles...), il est traduit dans la quasi-totalité des objectifs stratégiques et est intégré à nos différents outils.

Au cœur de nos programmes ou de notre réflexion sur la construction d'alliances, l'environnement est aussi intégré à notre fonctionnement et à nos décisions car Humundi a conscience de ses impacts environnementaux en tant qu'organisation.

Les valeurs et engagements d'Humundi en matière environnementale qui découlent de ce qui précède figurent dans la charte.

3. NOTRE APPROCHE

Afin de tendre vers une réalisation toujours plus effective des principes de la « Charte environnementale » et des valeurs que nous avons faites nôtres, **Humundi affirme une prise en compte concrète et transversale de**

l'environnement. Le but est d'atteindre une meilleure prise en compte de la dimension environnementale aussi bien au niveau de son fonctionnement qu'au niveau du déploiement de sa mission

Les mesures décrites ci-après figurent dans un **plan d'actions** qui précise, pour chacune des mesures, les échéances, les responsables, le budget et l'état d'avancement.

3.1 Pratiques de bonne éco-gestion

- Constituer un groupe de travail ayant la responsabilité de mettre en œuvre la charte à travers l'élaboration de plans d'actions pluriannuels de lui en donner les moyens.
- Mettre au point un suivi périodique de nos plans d'actions Environnement pluriannuels et dresser chaque année un rapport concernant les avancées réalisées en la matière.
- Responsabiliser l'ensemble du personnel à des comportements respectueux de l'environnement à travers la sensibilisation, l'information et la formation.

3.2 Domaines environnementaux

3.2.1 *Énergie*

- Assurer un contrôle et une réduction progressive des consommations liées à la régulation thermique, à l'éclairage des locaux, à l'équipement électrique et électronique. Et ceci grâce à l'utilisation rationnelle, la maintenance technique et l'usage d'équipements les moins énergivores.
- Recourir, dans la mesure du possible, aux énergies alternatives et durables.

3.2.2 *Eau*

- Assurer un contrôle et une réduction progressive des consommations d'eau, par l'utilisation rationnelle, la maintenance des installations et le recours à des équipements de faible consommation.
- Améliorer la qualité de l'eau rejetée par des mesures préventives visant en particulier la réduction de l'utilisation de certains produits nocifs.

3.2.3 *Déchets*

- Réduire et prévenir la production de déchets par l'achat et l'utilisation rationnelle de produits générant peu de déchets (durables, réparables, comportant peu d'emballage) et/ou des déchets moins nocifs.
- Collecter sélectivement, selon les normes de la Région Bruxelloise, les flux suivants : déchets dangereux, papiers/cartons, plastiques, déchets organiques et tout déchets générés en quantité importante.

3.2.4 *Papier et impressions*

- Mettre en place un suivi annuel de la consommation de papier et des impressions internes et externes (publications) et les réduire progressivement par une meilleure gestion des retours de

courrier, une mise à jour régulière de la base de données des abonnements, en privilégiant, lorsque c'est possible, les envois électroniques, la réutilisation du papier comme papier brouillon etc.

- Privilégier le papier recyclé et choisir un prestataire pour les impressions en extérieur qui possède un label FSC, PEFC et si possible ISO 14001 et ISO 12647.

3.2.5 *Mobilité*

- Réduire les nuisances, en particulier les émissions directes ou indirectes de polluants atmosphériques, occasionnées par les déplacements liés à l'activité de l'organisation :
 - Déplacements domicile-travail : encourager et soutenir le personnel à adopter des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (la marche, l'utilisation du vélo, des transports en commun, le covoiturage).
 - Déplacements professionnels :
 - Hiérarchiser les modes de déplacement, privilégier les modes de déplacement doux et justifier le recours à la voiture et/ou à l'avion pour les déplacements en Europe en dessous de 1000 km.
 - Remplacer, lorsque possible, les réunions de proximité, par des visios et téléconférences.
- Prendre en compte les impacts environnementaux dans notre politique de déplacements à l'étranger.

3.2.6 *Achats*

- Prendre en compte de manière systématique des critères environnementaux (aide-mémoire sur les achats durables) lors de l'achat de biens ou de services auprès des fournisseurs et sous-traitants (produits d'entretien, services traiteurs, fournitures de bureau, approvisionnement cafétéria, etc.)

3.3 Bureaux Pays

- En tenant compte des contextes spécifiques de nos pays d'intervention et des limites qui peuvent en découler, nos bureaux pays en Afrique et Amérique du Sud s'efforcent de suivre les mêmes principes que ceux appliqués à Bruxelles.

3.4 Partenaires en Afrique et Amérique latine

- Humundi accompagne ses partenaires dans la prise en compte de l'impact environnemental et dans la mise en place de stratégies pour la réduction des impacts négatifs et la maximisation des impacts positifs.
- Toute l'action de Humundi avec ses partenaires du Sud global vise à co-construire des Systèmes Alimentaires Durables via la transition agroécologique. La prise en compte de l'environnement est de manière évidente centrale à ces approches.

3.5 Activités en Belgique

- Dans nos actions en Belgique, Humundi sensibilise les publics et défend de manière transversale un modèle de développement équitable et durable sur les plans écologique, social et économique.
- Dans le cadre de nos activités de plaidoyer, Humundi plaide en faveur de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des ressources

4. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Humundi a mis en place un groupe de travail « environnement ». Ce dernier a pour mission d'être le moteur de la mise en œuvre de la politique environnementale.

Ce groupe, outre les actions de sa responsabilité au sein du plan d'action, se réunit au moins une fois par an pour passer en revue le plan d'action général, le mettre à jour et s'assurer qu'un suivi régulier est effectué.

Le COP et les représentants des bureaux pays sont les responsables finaux du bon déploiement de la politique environnementale, tant cette dernière requiert l'engagement et la sensibilisation de l'ensemble de l'organisation et est au cœur du plan stratégique de Humundi.